

Nombre de  
conseillers

- En exercice : 19  
- Présents : 14  
- Pouvoirs : 0  
- Votants : 19  
- Abs. Excusés : 0

Date de  
convocation et  
affichage

16/03/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUFFIAC-TOLOSAN

**Séance du 20 Mars 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à 17 heures, Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal de la Commune, sous la présidence de Monsieur SOURZAC Jean-Gervais, Maire.

En application de l'article L 2121-17 du CGCT, Monsieur le Maire ouvre la séance.

**Sont présents** : Mesdames et Messieurs DECIMA Michel, RISSE Stéphanie, SALVAGIOTTI Cyril, DESSAINTS Delphine, JONQUET SEGALA Paul-Emmanuel, MENARD Mathilde, BOLO Thierry, BERTRAND Catherine, GANDRILLE Baptiste, MENARD Sandrine, KORNS Kristians, SOUNDIRAM Indira, HAMBLI Said, MARTINEZ Carine, LAHTIL Karim, SOURZAC Jean-Gervais, MOISAN Isabelle, ALLACH Abdellatif, CROELS Delphine.

**Sont absents excusés** : Néant

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

En application de l'article L. 2121-15 du CGCT, le Conseil municipal désigne Madame Mathilde MENARD en qualité de secrétaire de séance et Madame Simone USZES en qualité de secrétaire adjointe (Adopté à l'unanimité (19 voix)).

**Délibération N°5-01-2026 :**

**Objet : Installation du Conseil Municipal**

Monsieur le Maire rappelle que la première séance du Conseil Municipal nouvellement élu, est ouverte par le maire sortant.

Il déclare que, conformément à la feuille de proclamation établie le 15 mars 2026 à l'issue du scrutin et 1<sup>er</sup> tour des élections municipales,

Mesdames et Messieurs DECIMA Michel, RISSE Stéphanie, SALVAGIOTTI Cyril, DESSAINTS Delphine, JONQUET SEGALA Paul-Emmanuel, MENARD Mathilde, BOLO Thierry, BERTRAND Catherine, GANDRILLE Baptiste, MENARD Sandrine, KORNS Kristians, SOUNDIRAM Indira, HAMBLI Said, MARTINEZ Carine, LAHTIL Karim, SOURZAC Jean-Gervais, MOISAN Isabelle, ALLACH Abdellatif, CROELS Delphine **sont installés dans leurs fonctions.**

**Délibération N°6-01-2026 :**

**Objet : Election du Maire**

Le Conseil Municipal ayant été installé par le Maire sortant, Monsieur Michel DECIMA, doyen d'âge du Conseil Municipal, prend la présidence de l'Assemblée.

Il fait l'appel nominal des membres du Conseil Municipal :

DECIMA Michel, RISSE Stéphanie, SALVAGIOTTI Cyril, DESSAINTS Delphine, JONQUET SEGALA Paul-Emmanuel, MENARD Mathilde, BOLO Thierry, BERTRAND Catherine, GANDRILLE Baptiste, MENARD Sandrine, KORNS Kristians, SOUNDIRAM Indira, HAMBLI Said, MARTINEZ Carine, LAHTIL Karim, SOURZAC Jean-Gervais, MOISAN Isabelle, ALLACH Abdellatif, CROELS Delphine, soit 19 membres présents.

Il constate que la condition de quorum est remplie, et invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire.

Monsieur le président rappelle qu'en application des articles L 2122-4 et L 2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret, et à la majorité absolue par les membres du Conseil Municipal.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Monsieur Michel DECIMA se porte candidat.

Le Conseil Municipal désigne 2 assesseurs :

- Madame MENARD Mathilde
- Monsieur JONQUET SEGALA Paul-Emmanuel.

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a déposé son enveloppe de vote dans l'urne prévu à cet effet.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Après le premier tour de scrutin, les résultats sont déclarés comme suit :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées) :19
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- Nombre de suffrages blancs :4
- Nombre de suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 10

Ont obtenu :

- Monsieur Michel DECIMA : 15 voix

**Monsieur DECIMA ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé maire et est immédiatement installé dans ses fonctions.**

La Charte de l'élu local, transmise préalablement aux conseillers municipaux, est portée à la connaissance de l'assemblée et lue en séance par Monsieur Michel DECIMA nouvellement élu maire.

#### **Délibération N°7-01-2026 :**

#### **Objet : Décision sur le nombre d'Adjoints**

Le Maire, prend la présidence de la séance pour procéder à l'élection des adjoints.

Le président indique qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 5 adjoints au maire au maximum pour la Commune de Rouffiac Tolosan. Il rappelle qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 5 adjoints.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal doit fixer le nombre des adjoints au maire de la commune.

Il propose de fixer le nombre d'Adjoints au Maire à 5.

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées) :19
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- Nombre de suffrages blancs :4
- Nombre de suffrages exprimés : 15

- Majorité absolue : 10

### **Délibération N°8-01-2026 :**

#### **Objet : Elections des adjoints**

Sous la présidence du Maire élu, le Conseil Municipal est invité à procéder à l'élection des Adjoints sous le contrôle du bureau désigné.

Monsieur Le Maire rappelle que chaque adjoint est élu au scrutin secret à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal après avoir proposé sa candidature en respectant la parité homme femme.

#### **Election du 1<sup>er</sup> adjoint :**

Monsieur Cyril SALVAGIOTTI est candidat pour le poste de premier adjoint.

Aucune autre candidature n'est proposée.

#### **Résultats du premier tour de scrutin**

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 19

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de suffrages blancs : 4

Nombre de suffrages exprimés : 15 bulletins pour Monsieur Cyril SALVAGIOTTI

**Monsieur Cyril SALVAGIOTTI est proclamé premier adjoint** par le Maire, immédiatement installé et prend rang dans l'ordre de la liste.

#### **Election du 2<sup>ème</sup> adjoint :**

Madame Stéphanie RISSE est candidate pour le poste de deuxième adjoint.

Aucune autre candidature n'est proposée.

#### **Résultats du premier tour de scrutin**

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 19

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de suffrages blancs : 4

Nombre de suffrages exprimés : 15 bulletins pour Madame Stéphanie RISSE

**Madame Stéphanie RISSE est proclamée deuxième adjointe** par le Maire, immédiatement installée et prend rang dans l'ordre de la liste.

#### **Election du 3<sup>ème</sup> adjoint :**

Monsieur Paul-Emmanuel JONQUET SEGALA est candidat pour le poste de troisième adjoint.

Aucune autre candidature n'est proposée.

#### **Résultats du premier tour de scrutin**

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 19

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de suffrages blancs : 4

Nombre de suffrages exprimés : 15 bulletins pour Monsieur Paul-Emmanuel JONQUET SEGALA.

**Monsieur Paul-Emmanuel JONQUET SEGALA est proclamé troisième adjoint** par le Maire, immédiatement installé et prend rang dans l'ordre de la liste.

**Election du 4<sup>ème</sup> adjoint :**

Madame Sandrine MENARD est candidate pour le poste de quatrième adjointe.  
Aucune autre candidature n'est proposée.

**Résultats du premier tour de scrutin**

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0  
Nombre de votants (enveloppes déposées) : 19  
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0  
Nombre de suffrages blancs : 4  
Nombre de suffrages exprimés : 15 bulletins pour Madame Sandrine MENARD

Madame Sandrine MENARD est élue au poste de quatrième adjointe par le Maire, immédiatement installé et prend rang dans l'ordre de la liste.

**Election du 5<sup>ème</sup> adjoint :**

Monsieur Thierry BOLO est candidat pour le poste de cinquième adjoint.  
Aucune autre candidature n'est proposée.

**Résultats du premier tour de scrutin**

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0  
Nombre de votants (enveloppes déposées) : 19  
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0  
Nombre de suffrages blancs : 4  
Nombre de suffrages exprimés : 15 bulletins pour Monsieur Thierry BOLO.

Monsieur Thierry BOLO est **proclamé cinquième adjoint** par le Maire, immédiatement installé et prend rang dans l'ordre de la liste.

**Ainsi fait et délibéré à Rouffiac-Tolosan, les jour, mois, et an susdit,**

Pour copie conforme, Au registre sont les signatures.

**Michel DECIMA, Maire de Rouffiac-Tolosan**

**Acte rendu exécutoire après :**

**Dépôt en préfecture et affichage le 07/04/2026**

